



HAL
open science

Risque et aversion

Frédéric Lemarchand

► **To cite this version:**

Frédéric Lemarchand. Risque et aversion. Dictionnaire de la pensée écologique, PUF, pp.886-888, 2013, Quadrige. Dicos poche, 978-2-13-058696-8. hal-01929860

HAL Id: hal-01929860

<https://hal.science/hal-01929860>

Submitted on 3 Dec 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Aversion pour le risque

Par Frédérick Lemarchand

Le risque et la modernité.

Le concept de risque, dont l'étymologie est le plus souvent renvoyée au terme de marine *risiko*, qui désigne le récif que le navigateur doit éviter en manœuvrant son navire, désigne, dans son acception moderne, le produit de l'aléa et de la vulnérabilité. Directement issu de la pensée calculante et né avec la modernité, le risque renvoie à une appréhension rationnelle et calculatoire de l'indéterminé. Il permet ainsi de mettre en relation une statistique – la probabilité qu'un événement se produise – et ce qui est en jeu : une conséquence heureuse ou malheureuse, de l'accident au gain spéculatif. La dimension abstraite du risque le place donc dans une ambivalence fondamentale, entre le gain et la perte, entre le bonheur et le malheur, entre le bien et le mal, ou plutôt *par delà* le souci du bien et du mal. Le risque participe ainsi à l'idéologie de la modernité depuis les premiers récits picaresques jusqu'au capitalisme financier et au « jeu » boursier, devenant une vertu pour l'homme moderne qui doit savoir prendre des risques afin de poursuivre sa quête de sens et d'émancipation. Cette première acception du risque, qui contient indifféremment le positif du gain, de la découverte et le négatif de la perte, a fondé la doctrine de l'économie libérale, tout comme elle a accompagné le mouvement de la science et de l'autonomisation des connaissances basée sur l'expérimentation à partir du XVIIIème siècle. Elle deviendra un outil essentiel au développement de l'économie et, corolairement, à l'élaboration de l'Etat Providenceⁱ qui peut être vu comme un énorme appareil de gestion des risques liés aux sociétés industrielles, c'est-à-dire principalement de ceux liés à l'organisation du travail dans l'élaboration d'un système assurantiel susceptible de parer ou réparer ces derniers : sécurité sociale, caisses de retraite, assurance maladie et fonds de pensions en sont issue.

L'aversion pour le risque, comme concept économique, est né avec la pensée libérale, partant du fait que face à une situation d'incertitude, certains acteurs préféreront jouer la sécurité là où d'autres feront preuve d'un esprit d'aventure. En fait, l'aversion au risque, qui aurait été théorisée par le mathématicien suisse Daniel Bernoulli au XVIIIème siècle, a influencé l'invention des concepts d'utilité et la notion boursière de prime de risque qui est censée rémunérer l'audace *avant même* que la réversibilité négative (la perte) soit effective. L'idée d'aversion au risque, qui permet de catégoriser et de partager les acteurs, constitue probablement le ressort idéologique le plus puissant de l'économie libérale, dont les théoriciens ont, depuis Adam Smith, toujours apporté le plus grand soin à nier la dimension sociale et historique pour en faire en théorie « naturelle » de l'échange parmi les hommes.

Les nouveaux risques

Le système assurantiel a très longuement imprégné les logiques sociales des sociétés occidentales où il a fait ses preuves, restant une valeur partagée par une large part des sociétés qui l'ont accouché. Toutefois, si nous pouvons considérer avec Ulrich Beck que nous sommes entrés dans des sociétés du risqueⁱⁱ au sein desquelles la seule répartition du travail et des richesses ne suffit plus à produire une organisation sociale, cédant le pas à la production et à la répartition des risques, il semblerait que la réalité à laquelle se réfère ce même terme de « risque » désigne en fait toute autre chose, des événements ou des faits dont la *nature* n'est plus, en tout point, comparable à ce qu'elle désignait dans la société industrielle. Ainsi toute une catégorie de *risques collectifs* a vu le jour avec le développement exponentiel de la puissance technique, au fur et à mesure que les sociétés se sont dotées de moyens toujours plus puissants pour domestiquer – ou arraisonner – la nature. L'invention de la bombe atomique, comme l'avait saisi le philosophe Günther Andersⁱⁱⁱ fut certainement l'événement qui précipita l'humanité dans un nouvel âge placé sous le signe de la menace de destruction totale. On assista alors progressivement, au fil du second XX^{ème} siècle, à un déploiement incessant de technologies et de formes d'organisation du travail qui engendrèrent de « nouveaux risques » dont les principales caractéristiques sont d'être globaux, irréversibles et irréparables, et parfois liés à des processus de production continus (comme la pollution ou le changement climatique) dont les effets peuvent être, quant-à-eux, discontinus et catastrophiques.

Tchernobyl a, de ce point de vue, inauguré un accident d'un type totalement nouveau, faisant passer celui-ci d'une consommation « artisanale » (l'accident du travail) au stade de la consommation de masse. Il aura aussi jeté l'atome hors des frontières géographiques – par la contamination planétaire – et temporelles – par la durée de vie des éléments radioactifs dont certains dépassent le million d'années. Bien entendu, il faudra comprendre dans le même mouvement les essais nucléaires en plein air des années soixante et l'ensemble des expériences qui relèvent de la transformation du monde depuis la grande accélération de la Guerre froide : mécanisation et artificialisation de l'agriculture, introduction de plusieurs dizaines de milliers de substances chimiques dans notre environnement, dont plusieurs milliers ont des effets (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques, etc.) sur la biosphère et dont découlent notamment l'effondrement de la biodiversité, de la fertilité humaine et animale (la sixième extinction des espèces en cours) ou encore le changement climatique, etc. Cette accélération du projet de maîtrise de la matière et du vivant n'a eu de cesse, depuis les premières alertes écologiques lancées dans les années 70, de poser les termes d'un nouveau débat de société portant sur la pertinence du progrès technique et notamment des risques collectifs qui lui sont liés, dont l'expression a pris forme au travers d'un certain nombre de situations de crise^{iv} telles que l'affaire de l'amiante, Tchernobyl et Seveso, AZF, Erika, la Vache folle, ... et aujourd'hui les OGM à pesticides. L'analyse de ces crises en tant qu'elles constituent des faits sociaux révélateurs des contradictions de notre époque permet de mettre à jour l'existence de nombreuses questions fondamentales dans la redéfinition des relations entre la Science, le Marché, l'Etat et, désormais, la Société civile.

3 – L'idée qu'il existerait une aversion au risque dans le nouveau contexte est une production idéologique devant être analysée à la lumière de la problématique définie précédemment.

Capitalistes financiers et lobbies industriels pourront toujours considérer, dans l'héritage dévoyé de la pensée (doctrine) libérale anglaise du XVII^{ème} siècle, que l'homme moderne doit savoir « prendre des risques » et oser l'aventure, condamnant moralement la pusillanimité de ceux qui manifestent peur ou leur réserve au rang des vices ou faiblesses de l'humanité, la question mérite d'être posée à nouveaux frais dans une époque où la technoscience est devenue la principale source de production des catastrophes. Le profit d'entreprise trouverait ainsi son fondement ultime dans la mystérieuse rétribution dont finiraient toujours par bénéficier les audacieux « preneurs de risques » et les investisseurs. De la même manière, la valeur heuristique de la partition « libérale » opérée par Denis Kessler entre les entrepreneurs « risquophiles » et les frileux « risquophobes » est-elle apparue particulièrement peu probante. Loin de se laisser contaminer par le réductionnisme dont certains spécialistes des assurances et de l'économie ont assez grossièrement habillé la notion de risque durant les années d'insouciance, une partie de la société civile entend livrer une analyse critique des processus de production des catastrophes, financières comme technologiques. Il se pourrait bien que ce que l'on a longtemps pris pour une absence de courage quasiment pathologique de la part des citoyens ou encore une *aversion au risque*, alors même que des philosophes des sciences comme Dominique Lecourt persistent à nous proposer un partage peu convaincant des rôles entre « techno-prophètes » et « bio-catastrophistes », soit en fait l'expression d'une prudence (*phronesis*) élémentaire telle que Hans Jonas^v l'a appelée de ses vœux.

ⁱ Ewald F., *L'Etat providence*, Grasset, 1986.

ⁱⁱ Beck U., *La société du risque, sur la voie d'une autre modernité*, Aubier, 2001.

ⁱⁱⁱ Anders G., *L'Obsolescence de l'homme*, Editions de l'Encyclopédie des nuisances, 2001.

^{iv} Gilbert C. (dir.) *Risques collectifs et situations de crise*, L'Harmattan, 2003

^v Jonas H., *Le Principe responsabilité*, Edition du Cerf, 1992.